

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2025\_165**

**RAPPORT ANNUEL 2024 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE  
TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS DE LA BOUCLE DE LA SEINE - SITRU**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

**Absents :**

Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU), créé en 1938, exerce la compétence de traitement des déchets pour 14 communes représentant 329 688 habitants. Il assure également la gestion du réseau de chaleur urbain pour 5 communes. La ville de Chatou est concernée par ces deux

domaines d'intervention.

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de cet établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune auprès du SITRU sont entendus.

L'année 2024 a été marquée à la fois par la modernisation des installations, permettant une croissance des volumes traités, et par la montée en puissance du réseau de chaleur et de la production électrique, qui permettent au SITRU de mieux valoriser les énergies fatales qu'il produit.

Au total, 164 119 tonnes de déchets ont été traitées en 2024, soit une augmentation de 12% par rapport à l'année 2023. Cette augmentation est principalement due à la meilleure disponibilité industrielle de l'usine d'incinération suite aux travaux de l'année précédente, et à l'apport accru de tonnages extérieurs. Pour les communes adhérentes au SITRU, le total collecté correspond à 394 kg par habitant sur l'année.

- Parmi ces déchets, **les Ordures Ménagères Résiduelles** représentent 67% des tonnages ou 110322 tonnes dont 78159 tonnes collectées dans les communes adhérentes, 13241 tonnes correspondant à des refus de tri et 18922 tonnes de provenances extérieures. Le volume des ordures ménagères collectées pour les communes adhérentes est en augmentation de 1,3%; le volume élevé des refus de tri est en partie lié au rattrapage de volumes non incinérés en fin 2023 pour des raisons d'indisponibilité des lignes. Ces ordures ménagères sont pour l'essentiel incinérées dans l'usine Cristal, gérée dans le cadre d'une Délégation de Service Public confiée à Cristal Eco Valo, filiale de Suez RV Énergie, pour la période de 2022 à 2030. L'usine a subi en 2024 des travaux importants qui ont permis de la maintenir en état malgré une certaine vétusté, mais aussi d'atteindre le statut d'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). L'objectif d'une valorisation énergétique de 65 % a été dépassé, avec une performance de 67,8 % en 2024. Ce statut d'UVE a permis de bénéficier d'une taxe TGAP réduite, à 14 €/t au lieu de 20€/t pour 2024. La chaleur issue de l'incinération est valorisée d'une part sous forme de production d'électricité pour 17 GWh (+14%), d'autre part en alimentant le réseau de chaleur urbain Cristal Eco Chaleur , pour 82 GWh (+19%).

- **Les papiers et emballages** représentent 9% du total ou 14 930 t, en légère hausse de 2%. Ils sont massifiés à Gennevilliers, puis triés sur le site exploité par Paprec au Blanc-Mesnil.
- **Les déchets végétaux** représentent 8% du total ou 13489 t, en hausse de 29%. Ils sont transformés en compost ou broyat par Bio-Yvelines Services, entreprise d'insertion située à Bailly, et représentent quatre emplois à temps plein.
- **Les autres flux de déchets incluent le verre, les apports à la déchetterie, les encombrants et les gravats** pour un total de 25398 t en augmentation de 2,4%.

Au-delà de ses missions industrielles, le SITRU est également impliqué dans la vie locale. Il organise des animations telles que des visites scolaires, des stands lors des événements municipaux, la récolte de son miel, ou encore la distribution de cadeaux de Noël. L'impression du rapport annuel est réalisée par l'ESAT de Fourqueux.

Sur le plan environnemental, les rejets de polluants de l'usine ont strictement respecté en 2024 les exigences réglementaires. Des campagnes de mesure du bruit ont été effectuées. Des actions ont été engagées en 2024 et se poursuivront en 2025 pour réduire les nuisances sonores et olfactives, en partenariat avec les riverains. Le perchoir installé en haut de la cheminée, est à nouveau occupé par un couple de faucons.

Le coût aidé TTC du traitement des déchets représente le reste à charge pour les collectivités, calculé suivant une méthode standardisée par l'ADEME. Il s'élève en 2024 à 27,56 € par habitant, en baisse de 15,5% par rapport à 2023. Cette baisse provient principalement du poste des ordures ménagères résiduelles, en lien avec les conditions de la nouvelle DSP avec l'usine d'incinération Cristal Eco Valo.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités du SITRU au titre de l'année 2024.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-39,

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le rapport annuel présenté par le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) pour l'année 2024,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Transition Écologique, Espaces Verts en date du 5 novembre 2025,

Considérant le rapport annuel 2024 établi par le SITRU sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel, pour l'année 2024, établi par le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine (SITRU).

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Publiée le : 01/12/2025